

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 11 mai 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 DAE 71 Subvention (800.000 euros) et convention avec l'association Fédération Envie (93) pour la construction d'un laboratoire de l'économie circulaire dans l'Arc de l'Innovation (20e).

Mme Antoinette GUHL et Mme Pauline VERON, rapporteures.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-13 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 avril 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention à l'association Fédération Envie (93) pour la construction d'un laboratoire de l'économie circulaire dans l'Arc de l'Innovation (20e) et de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 27 avril 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Antoinette GUHL, au nom de la 1^{re} commission, et de Madame Pauline VERON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Fédération Envie, domiciliée 32, rue Delizy, 93500 Pantin.

Article 2 : Une subvention de 800.000 euros est attribuée à l'association Fédération Envie (n° Simpa 182443, n° de dossier 2017-06465) au titre de l'exercice 2017.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de la Direction de l'Action Economique, au chapitre 204 - rubrique 90 - nature 20422 - ligne VE55013 "Provision pour subventions d'équipement au titre de l'économie circulaire" du budget d'investissement 2017 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO